



**Canadian Life  
and Health Insurance  
Association Inc.**

**Association canadienne  
des compagnies d'assurances  
de personnes inc.**

**Mémoire  
de l'Association canadienne  
des compagnies d'assurances de personnes inc.**

**Budget fédéral de 2015**

à l'intention du

**Comité permanent des finances  
de la Chambre des communes**

Août 2014



**Canadian Life  
and Health Insurance  
Association Inc.**

**Association canadienne  
des compagnies d'assurances  
de personnes inc.**

## **RÉSUMÉ**

L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) félicite le gouvernement d'être en bonne voie d'atteindre son objectif d'équilibre budgétaire pour l'année financière courante. De plus, nous appuyons les principaux thèmes de son budget de 2015, en particulier ***soutenir les familles et aider les Canadiens vulnérables, assurer la sécurité et la prospérité des collectivités, notamment en soutenant les infrastructures et améliorer les régimes canadiens de taxation et de réglementation.***

L'industrie canadienne des compagnies d'assurances de personnes joue un rôle clé dans l'économie du Canada. Elle protège plus de 75 % des Canadiens par tout un éventail de produits d'assurance-vie, d'assurance maladie et de rentes. En 2013, elle a payé plus de 75 milliards de dollars en prestations, soit près de 1,5 milliard par semaine, plus de 90 % étant versés à des assurés de leur vivant. Plus de 150 000 Canadiens tirent directement de l'industrie une partie ou la totalité de leur revenu (comme employés ou agents indépendants). Celle-ci est aussi un gros investisseur au Canada, avec plus de 645 milliards de dollars d'actifs, dont plus de 90 % en investissements à long terme, ce qui représente une source importante de capitaux à long terme pour les gouvernements fédéral et provinciaux et pour les entreprises. En outre, les assureurs-vie canadiens sont depuis longtemps concurrentiels à l'échelle internationale et 40 % des primes qu'ils perçoivent, soit près de 56 milliards de dollars, viennent de l'étranger.

Dans ce mémoire, nous recommandons les quatre initiatives suivantes qui correspondent aux principaux thèmes du gouvernement pour le budget de 2015 :

- ***Soutenir les familles et aider les Canadiens vulnérables en mettant l'accent sur la santé, l'éducation et la formation :***
  1. ***En incitant et encourageant les Canadiens à assumer la responsabilité de leurs besoins en matière de soins de santé de longue durée***
- ***Assurer la sécurité et la prospérité des collectivités, notamment en soutenant les infrastructures :***
  2. ***En recourant davantage aux partenariats public-privé***
  3. ***En fixant un volume de référence pour les obligations à très long terme***
- ***Améliorer les régimes canadiens de taxation et de réglementation :***
  4. ***En réduisant ou en éliminant l'impôt sur le capital des institutions financières***

Ces quatre recommandations aideront l'industrie à continuer de fournir aux consommateurs canadiens un large éventail d'options en matière de gestion des risques, et ce à des prix concurrentiels.



Canadian Life  
and Health Insurance  
Association Inc.

Association canadienne  
des compagnies d'assurances  
de personnes inc.

## Soutenir les familles et aider les Canadiens vulnérables

### *1. En encourageant les Canadiens à assumer la responsabilité de leurs besoins en matière de soins de santé de longue durée*

La demande de soins de longue durée augmentera considérablement au Canada avec le vieillissement de la génération du baby-boom. Les programmes gouvernementaux destinés à aider les Canadiens à faire face aux dépenses des soins de longue durée ne suffisent pas à couvrir l'intégralité des coûts de la prestation de ces soins. L'ACCAP estime au bas mot à près de 600 milliards de dollars la charge des soins de longue durée des baby-boomers canadiens non capitalisée. ***Plus longtemps tous les Canadiens et les gouvernements attendent pour agir, plus il sera difficile de faire face à cette dépense.***

Malheureusement, beaucoup de Canadiens continuent de croire, à tort, que les gouvernements couvriront toutes leurs dépenses de soins de longue durée et ils ne sont pas préparés financièrement à faire face à ces coûts potentiels. Les trois quarts des Canadiens (74 %) admettent n'avoir aucun plan financier pour payer au besoin des soins de longue durée et les deux tiers d'entre eux pensent que le gouvernement en paiera au moins la moitié.

Fin 2013, seuls 350 000 Canadiens étaient couverts par des régimes d'assurance de soins de longue durée, la plupart d'entre eux dans le cadre de conventions d'assurance collective. Il est important que le budget de 2015 prévoie des mesures pour :

- a) informer les Canadiens de leur responsabilité personnelle/familiale en ce qui concerne les soins de longue durée dont ils pourraient avoir besoin;
- b) les inciter financièrement à faire rapidement le nécessaire pour se préparer à ces coûts potentiels.

Regrouper les risques par des assurances soins de longue durée est un moyen efficace de se mettre à l'abri des coûts des soins de longue durée, parfois exorbitants, protégeant par là-même les gouvernements et les familles. Pour inciter les Canadiens à se préparer financièrement à leurs dépenses potentielles de soins de longue durée et les y aider financièrement, ***l'ACCAP recommande que le gouvernement mette en place un crédit d'impôt non remboursable de 15 % sur les polices payées pour les assurances soins de longue durée admissibles.*** Ce crédit d'impôt serait aussi de la part du gouvernement un message important sur la nécessité pour les Canadiens d'assumer la responsabilité financière de leurs dépenses potentielles de soins de longue durée.

Cette recommandation concorde avec différentes initiatives du gouvernement visant à encourager les Canadiens à être responsables sur le plan financier. ***Cette aide ciblée et particulière pour les soins de longue durée encouragera les Canadiens à pourvoir à leurs besoins en soins de longue durée futurs et aidera à maximiser la responsabilité personnelle de ceux qui en ont les moyens en ce qui concerne ce type de soins.***



Canadian Life  
and Health Insurance  
Association Inc.

Association canadienne  
des compagnies d'assurances  
de personnes inc.

## **Assurer la sécurité et la prospérité des collectivités, notamment en soutenant les infrastructures**

### ***2. En recourant davantage aux partenariats public-privé***

L'ACCAP reconnaît les efforts que déploie le gouvernement pour soutenir durablement les infrastructures publiques, y compris les mesures prévues dans le Plan d'action économique 2014 pour affecter des fonds supplémentaires en appui aux investissements essentiels, et elle l'en félicite.

Les partenariats public-privé (P3) représentent un mécanisme de financement intéressant pour les projets d'infrastructure à long terme, comme les hôpitaux, les aéroports, les routes, les ponts, l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées. L'industrie de l'assurance-vie est particulièrement bien placée non seulement pour investir dans ces projets à long terme de manière à couvrir des engagements à long terme, mais aussi pour apporter leurs compétences en gouvernance et exécution afin que les projets soient livrés dans les délais et sans dépassements de budget.

Étant donné que la majeure partie des 400 milliards de dollars de déficit infrastructurel du Canada se situe au niveau des administrations municipales, une approche plus nuancée est nécessaire pour remédier à ce segment particulier du déficit infrastructurel du pays. Le Plan d'action économique 2014 reconnaît les problèmes que rencontrent les administrations plus petites et inexpérimentées quand elles mettent des projets sur le marché. Une collaboration active entre tous les paliers de gouvernement et le secteur privé pour élaborer un plan global à long terme pour financer la couverture de besoins cernés au niveau local aidera à faire en sorte que les projets soient mis plus rapidement sur le marché et à réduire le déficit infrastructurel.

Le gouvernement peut faire plus pour encourager les investissements P3 au Canada – en particulier dans les projets d'infrastructure de plus petite taille. ***Nous recommandons notamment que le gouvernement abaisse à 20 millions de dollars le seuil de présélection des P3 du Fonds Chantiers Canada. Nous recommandons également que le gouvernement demande à PPP Canada de jouer un rôle de premier plan dans la préparation d'une documentation normalisée pour les projets P3 inférieurs à 50 millions de dollars, en étroite collaboration avec les principales parties intéressées, y compris les gouvernements provinciaux, les assureurs de personnes et autres investisseurs privés institutionnels.***

Un plan d'action ciblé aidera à réduire le déficit infrastructurel au niveau municipal et contribuera à établir des collectivités plus prospères et plus sûres dans tout le Canada.

### ***3. En fixant un volume de référence pour les obligations à très long terme***

L'ACCAP félicite le gouvernement de ses récentes émissions réussies d'obligations du gouvernement du Canada à 50 ans, pour un total de 2,5 milliards de dollars en 2014.



**Canadian Life  
and Health Insurance  
Association Inc.**

**Association canadienne  
des compagnies d'assurances  
de personnes inc.**

Les niveaux historiquement bas des taux d'intérêt à long terme au Canada offrent aux gouvernements une occasion unique d'obtenir des prêts à long terme pour réaliser leurs projets d'infrastructure à long terme. Emprunter à plus long terme présente également des avantages intergénérationnels importants, car on évite les reports de dettes à plus court terme et on réduit le risque pour la population active de taux de financement à court terme inopinément plus élevés. La pratique n'est pas encore courante, mais une certaine concordance des échéances entre les actifs et les passifs constituerait une pratique exemplaire.

En tant qu'émettrice de produits à long terme, l'industrie de l'assurance-vie est très intéressée par des investissements dans des obligations à très long terme pour proposer aux Canadiens, à des prix raisonnables, des produits de prévoyance à long terme, comme les rentes viagères et l'assurance soins de longue durée. De plus, en ayant plus de possibilités d'investissement à long terme, les compagnies d'assurance et les caisses de retraite pourraient mieux apparier leurs passifs à long terme avec des actifs de grande qualité, contribuant ainsi à plus de sécurité et d'économies pour les Canadiens.

***En conséquence, nous recommandons que le gouvernement prenne l'engagement soutenu d'émettre plus d'obligations à 50 ans et d'augmenter cette offre d'obligations jusqu'à un niveau de référence sur les cinq prochaines années.*** Il est important, selon nous, d'atteindre un niveau de référence sur cette période pour répondre à la demande du marché et développer un marché secondaire solide pour ces obligations au Canada.

## **Améliorer les régimes canadiens de taxation et de réglementation**

### ***4. En réduisant ou en éliminant l'impôt sur le capital des institutions financières***

Le Canada est le seul grand pays du monde à percevoir un impôt sur le capital des institutions financières (IF). Cet impôt, institué en 1990 au taux de 1,25 %, taxe essentiellement le capital réglementaire associé aux activités canadiennes des IF, comme les banques et les compagnies d'assurance-vie. Cet impôt sur le capital n'est payable que dans la mesure où il est supérieur à l'impôt ordinaire sur les bénéfices, mais sa nature perverse est telle que son niveau ou son montant (qui ne dépend pas de la rentabilité) est souvent supérieur à l'impôt sur les bénéfices (qui repose sur la rentabilité) pour un certain nombre d'assureurs-vie au fil des années.

Les gouvernements canadiens et étrangers, indépendamment et collectivement (dans le cadre du G20), continuent d'examiner, d'augmenter et de renforcer les exigences en matière de capital réglementaire s'appliquant aux IF afin de protéger les clients et d'éviter la nécessité de renflouements par le contribuable. Alors que l'impôt sur les bénéfices suit l'évolution des cycles économiques, l'impôt sur le capital peut être statique voire anticyclique, puisqu'il augmente avec l'augmentation du capital réglementaire destinée à mieux absorber les pertes et résister aux chocs.



**Canadian Life  
and Health Insurance  
Association Inc.**

**Association canadienne  
des compagnies d'assurances  
de personnes inc.**

L'impôt sur le capital est déductible de l'impôt sur les bénéfices, mais une baisse de rentabilité et une hausse du capital aboutit à un impôt excessif sur le capital reporté en actif d'impôt différé (AID) sur le bilan des assureurs-vie, en attendant une récupération future, quand l'impôt sur les bénéfices dépassera l'impôt sur le capital. Cependant, le projet des organismes de réglementation de renforcer le capital en n'autorisant plus à tenir compte de l'AID dans le calcul du capital disponible ne fera qu'exacerber la nature perverse de l'impôt sur le capital. En plus d'être le seul grand pays du monde à percevoir un impôt sur le capital des IF, le Canada est également considéré comme ayant des exigences plus élevées en matière de capital que ses partenaires commerciaux, tant avant qu'après la crise financière. Il est donc encore plus difficile aux assureurs-vie de rester concurrentiels sur de multiples fronts, au Canada comme à l'étranger.

S'il n'est pas possible d'éliminer cet impôt sur le capital à court terme, ***l'ACCAP recommande d'en ramener le taux immédiatement de 1,25 % à 0,67 %.*** Cette réduction serait conforme à la réduction par le gouvernement de l'impôt sur les bénéfices, qui est passé de 28 % à 15 % au cours des 10 dernières années. Un taux revu à la baisse correspondrait mieux au taux de rendement moyen du capital de l'industrie de l'assurance-vie et garantirait ainsi aux assureurs-vie une chance raisonnable de récupérer l'impôt sur le capital sur l'impôt sur les bénéfices. **En tant que seul pays du G20 doté d'un impôt sur le capital des IF, il est illogique et contreproductif pour le Canada de continuer de prélever un impôt qui pénalise les institutions financières pour avoir renforcé leur capital.**

***La recommandation n'entraînera qu'une légère réduction, d'environ 70 à 80 millions de dollars par an, des recettes fiscales de l'État,*** mais elle permettra aux assureurs d'attirer des capitaux pour prendre de l'expansion et investir dans l'économie canadienne. ***L'élimination de l'impôt sur le capital des IF contribuerait non seulement à renforcer l'industrie, mais aussi à mettre le Canada à égalité avec d'autres pays et avec nos principaux partenaires commerciaux. Une mesure aussi claire de la part du gouvernement enverrait un message sans équivoque, à savoir que l'accumulation de capital par les IF est encouragée et soutenue.***